



Le mercredi 4 mars 2009, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES CHARENSAC s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude FERRET, Maire.

LA CRUE DU 2 NOVEMBRE DERNIER A L'ORDRE DU JOUR

➤ Crue des 1^{er} et 2 novembre 2008 : de nombreuses interrogations à l'heure des bilans

Les intempéries qui ont touché le Département de la Haute-Loire du 1^{er} au 3 novembre 2009 ont occasionné d'importants dégâts aux biens publics et privés.

La Commune de BRIVES CHARENSAC n'a pas été épargnée et a subi une nouvelle fois les caprices du fleuve LOIRE, occasionnant des dégradations importantes.

L'estimation des travaux de remise en état, hors bâtiments communaux couverts par l'assurance dommages aux biens souscrite par la Ville auprès de la SMACL, a été évaluée à 183 730 € H.T..

S'agissant des dégâts sur les bâtiments public les dommages ont été estimés à 39 272 € H.T..

Les aménagements réalisés par l'Etat dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature ont subi également d'importants dommages au niveau des berges et des seuils ainsi que la passerelle fusible du Pont de La Chartreuse.

Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été immédiatement constitué, et transmis en Préfecture. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été prononcée par arrêté ministérielle le 24 décembre 2008.

Aujourd'hui, après les premiers bilans et constatations des dommages, certaines interrogations et inquiétudes persistent malgré les échanges de courriers avec les services de l'Etat.

Aussi, le Conseil Municipal souhaite, par la présente délibération, alerter les pouvoirs publics sur les points suivants :

1°) SUR LA GESTION DES TROIS SEUILS

Quelles mesures ont été ou seront prises pour la remise en service des seuils et notamment le plus endommagé celui d'Audinet ?

Est-ce que des garanties seront données pour une remise en eau des plans d'eau avant la saison touristique 2009, l'ouverture du camping municipal étant fixée au 30 avril 2009 ?

En effet, outre l'objectif sécuritaire des travaux du Plan Loire Grandeur Nature, le projet d'aménagement tirait son originalité et sa quintessence sur de nouvelles relations entre la ville et le fleuve, dont « l'effet miroir », lié à l'aménagement de trois plans d'eau, en était le point central.

Enfin, il est bon de rappeler que la remise en service du seuil d'Audinet est cruciale pour l'alimentation en eau du canal de la Dunière, classé faut-il le rappeler réserve de pêche. Ce dernier est depuis le 2 novembre toujours à sec. Si cette situation devait perdurer, il est à craindre l'apparition, dès les premières chaleurs, de nuisances olfactives de nature à indisposer l'ensemble des riverains du canal.

2°) REMISE EN ETAT DES DEGATS VISIBLES SUR LES PARTIES EMERGEES DES AMENAGEMENTS DU PLAN LOIRE

Qu'en est-il « des interventions ponctuelles de mise en sécurité » qui devaient être effectuées rapidement : enrochement – enlèvement des embâcles dans le lit

3°) LES OBJECTIFS DE SECURITE DEFINIS DANS LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PLAN LOIRE SONT-ILS TOUJOURS GARANTIS ?

Rappel des objectifs de protection :

- non submersion de la digue de Charensac
- limitation des inondations dans les zones habitées à une hauteur d'eau de l'ordre de 1 mètre et une vitesse inférieure à 1m/s.

Concernant ces objectifs de protection, plusieurs questions restent en souffrance :

- les matériaux accumulés lors des crues de 1996, 2003 et 2008 ne mettent-ils pas en cause le modèle hydraulique validé par le BCEOM ?
- l'enlèvement des atterrissements ne devient-il pas une priorité ?
- le non franchissement de la digue de Charensac en cas de crue centennale est-il toujours garanti par le « recalibrage naturel » du fleuve ? En effet, la hauteur d'eau constatée sous la digue lors de la crue de novembre 2008 (à moins d'un mètre de son franchissement) laisse les élus et la population perplexe, d'autant plus que cette crue a été requalifiée de crue cinquantennale.
La réserve de sécurité de 50 cm pour une crue centennale, annoncée dans le dossier soumis à Enquête Publique, semble se fragiliser au fil du temps.
- Ne serait-il pas pertinent d'envisager des travaux de rehaussement de la digue de charensac au vu des expériences tirées de la crue de novembre 2008 ?

Devant toutes ces interrogations et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux, porteurs des inquiétudes de la population, demandent unanimement et solennellement aux Pouvoirs Publics de bien vouloir apporter tous les éclaircissements à toutes les questions et préoccupations énumérées dans la présente délibération.

Pour en débattre, le Conseil Municipal invite la population à
participer à une réunion publique
à la MAISON POUR TOUS DE BRIVES-CHARENSAC
le VENDREDI 13 MARS 2009 à 18 h 30